



# COMPTE ADMINISTRATIF 2020

---

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PETR ; elle est disponible sur le site Internet [www.valleesdesgaves.com](http://www.valleesdesgaves.com).

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2019. Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président du PLVG, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 a été voté le 23 février 2021 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du PETR aux heures d'ouvertures des bureaux.

Pour rappel, le PLVG est un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, issu, en 2014, de la fusion de trois syndicats mixtes et qui s'est transformé en PETR en 2015. Il regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (pour sa partie sud).

Le PETR exerce la compétence Assainissement Non Collectif transférée par ses membres et qui regroupe : le contrôle des installations autonomes sur le territoire, l'entretien (réalisé par un prestataire) et la réhabilitation (uniquement le conseil).

Pour exercer cette compétence, une régie a été créée par le PLVG. En effet, le SPANC des Vallées des Gaves est un service public industriel et commercial qui doit être géré dans le cadre d'une régie. Le PLVG a donc créé une régie à simple autonomie financière, qui dispose d'un budget annexe.

Ce budget annexe permet de retracer les dépenses et recettes de ce service qui ne doit s'équilibrer qu'avec les redevances des usagers ; le PLVG ne peut pas apporter de subventions au budget du SPANC.

Le budget présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement du SPANC Compétence Assainissement non collectif : contrôle, entretien (par un prestataire), réhabilitation (conseil).

## I. La section de fonctionnement

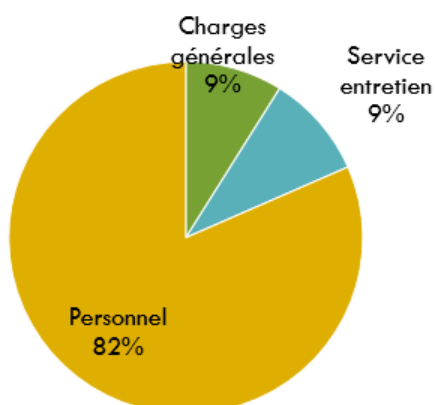
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du SPANC, et notamment les salaires des agents, les charges courantes de nos locaux, les achats de fournitures, les prestations de services. Parmi ces dépenses, une partie fait l'objet d'un remboursement au budget principal du PLVG.

Les recettes de fonctionnement sont composées uniquement des redevances, les aides de l'Agence de l'Eau ne sont plus versés au SPANC depuis 2020. Les redevances avaient été augmentées début 2019 pour anticiper cet arrêt des aides de l'Agence de l'Eau ; le nombre de contrôles réalisés dans l'année a également augmenté pour bénéficier de plus de recettes.

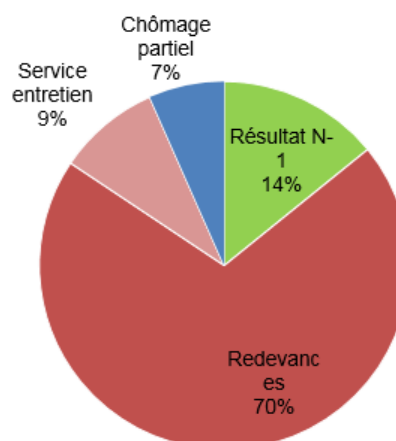
Le SPANC propose également un service entretien : le service fait l'intermédiaire entre un prestataire retenu après une mise en concurrence, et les usagers qui souhaitent faire vidanger leur installation. Le prestataire propose un tarif préférentiel et le SPANC perçoit sur chaque vidange réalisée une recette de 10 € de frais de gestion. Cela représente donc des recettes de fonctionnement (la facturation à l'utilisateur) et une dépense de fonctionnement (le reversement à l'entreprise).

DEPENSES		RECETTES	
Charges courantes	14 662	Redevances	63 250
Personnel	65 943	Redevances entretien	8 110
Charges exceptionnelles	230	Transfert entre sections (reprise de subventions)	667
Dotations amortissements	212	Produits exceptionnels	5 933
		Excédent 2019	12 719
<b>Dépenses totales</b>	<b>81 047 €</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>90 679</b>

□ Dépenses = 81 047€  
(93 503 € en 2019)



□ Recettes = 90 679€  
(106 251€ en 2019)



Le budget de fonctionnement clôture en excédent de 9 632 €.

## **II. La section d'investissement**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SPANC à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et qui vont augmenter le patrimoine de l'établissement.

En investissement, en 2020, aucune dépense n'a été réalisée. Un excédent de 11 078 € est reporté sur 2021.

## **III. Etat de la dette**

Le SPANC ne dispose d'aucun emprunt.

## **IV. Les charges de personnel**

Le PLVG comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2021 42 agents dont 2 agents sont rattachés au budget annexe du SPANC, deux techniciens travaillant à temps complet.

Le budget lié aux dépenses de personnel s'élève à 65 943 €, un peu inférieur en raison de la période de fermeture du service liée à la crise sanitaire. Le SPANC a bénéficié pour ses deux agents de droit privé du chômage partiel à hauteur de 5 931 €.

Un agent du PLVG est également mis à disposition pour assurer la direction de la régie. En 2020, cette dépense représente 2 060 €.